

Ensuite, 70 p. 100 des articles sont des reprises d'articles déjà parus chez nous ou à l'étranger. De 40 à 45 p. 100 seulement de ces articles concernent les États-Unis ou sont écrits par des Américains, ce qui signifie que de 55 à 60 p. 100 de tous les articles de l'édition canadienne traitent de sujets canadiens ou internationaux.

Il y a lieu de signaler également que le *Reader's Digest* n'est pas un magazine d'actualité comme *Time*. A mon avis, ce n'est pas un magazine qui s'intéresse vraiment aux nouvelles politiques ou à l'actualité, mais plutôt à des questions de rapports entre les hommes. Il cherche à élever l'esprit et peut-être à accroître le bien-être de l'homme au moyen d'articles qui prêchent au moyen d'excellents exemples et toutes une série de choses qui me paraissent parfaitement saines. Je ne vois pas de mal à cela, pas plus que je ne vois l'intérêt que nous aurions, en tant que Canadiens, à rester à l'écart de ce qui se passe de par le monde, non pas du point de vue des nouvelles, mais du point de vue humain. Je pense que nous devrions en avoir le moyen, et tout effort du gouvernement pour limiter notre accès à cette sorte d'atmosphère internationale desservirait en fait notre intérêt en tant que pays civilisé.

Des voix: Bravo!

M. Cafik: De nombreux arguments en faveur du nationalisme se justifient, mais au regard du nationalisme culturel et intellectuel, ils ne se justifient plus. Je ne saurais admettre le principe selon lequel Aristote ne devrait plus être ni publié ni lu tout simplement parce qu'il n'est pas comme moi originaire de Pickering. J'estime que l'intelligence, le raisonnement, la philosophie, la musique, l'art et toutes les choses de ce genre dépassent les frontières. Ils sont laissés en partage à tous les hommes, d'où qu'ils viennent.

● (1650)

J'aimerais m'attarder encore un peu au cas du *Reader's Digest*, monsieur l'Orateur. Si l'on compare sur une base mensuelle les éditions canadienne et américaine du *Reader's Digest*, on y constate une différence de contenu d'environ 40 p. 100. Cela devrait répondre à l'une des exigences de la loi, mais, comme je l'ai fait remarquer plus tôt, il n'en est rien. Il y a une importante différence entre l'édition canadienne et l'édition américaine pour un mois donné ou l'une ou l'autre des 27 éditions du *Reader's Digest* publiées dans le monde.

Plus de 50 p. 100 des articles écrits par des Canadiens ou consacrés au Canada qui sont publiés dans le *Reader's Digest* paraissent également dans l'édition internationale du *Digest*. Je pense que c'est très important parce que cela permet aux Canadiens d'avoir une fenêtre ouverte sur le monde et donne au monde l'occasion de jeter un coup d'œil sur le Canada.

Le *Reader's Digest* renferme des articles sur Toronto, l'Expo, Vancouver ou sur des particuliers. Je pense à l'un de mes collègues à la Chambre qui en a rédigé un sur un homme de Vancouver, Ben Wosk, et que j'ai trouvé des plus stimulants. J'imagine que je puis nommer l'auteur plutôt que sa circonscription. Simma Holt a écrit pour cette publication et certains de ses articles ont paru partout dans le monde. Je n'y vois rien de répréhensible; il mérite des éloges, à mon avis.

Périodiques non canadiens

La question du *Reader's Digest* revêt un autre aspect. Il fait paraître deux revues canadiennes, l'une en anglais et l'autre en français. En fonction de l'unité nationale et du développement de notre pays, il y a lieu d'applaudir à ce genre d'initiative. Bon nombre d'éditeurs canadiens qui font pression pour que cette mesure soit adoptée ne se sont pas donné la peine de publier dans ces deux langues. Ils devraient le faire avant de se présenter au gouvernement du Canada afin de chercher à obtenir une exemption des hommes politiques dûment autorisés au pays.

En matière de concurrence, il y a une chose, je pense, que bien des Canadiens ne comprennent pas. Certaines personnes semblent croire que la loi actuelle avantage le *Reader's Digest*, le *Time*, le *Modern Medicine* et deux autres publications que ne peuvent pas obtenir les éditeurs canadiens. Nous savons tous que ce n'est pas vrai, mais c'est l'impression qu'ont les gens. Ils veulent mettre fin au traitement spécial accordé au *Time*, au *Reader's Digest* et à d'autres revues, mais ce traitement n'a rien à voir avec aucune maison qui publie au Canada. En fait, ces revues sont soumises exactement au même traitement que toutes les autres revues publiées au Canada parce que le *Reader's Digest* et les autres revues sont soumis aux conditions établies il y a quelques années. Il importe que les Canadiens comprennent que notre but, c'est de veiller à ce que ces revues n'aient pas l'occasion de faire la concurrence habituelle aux revues canadiennes qui sont régies par les mêmes règlements qu'elles.

La dernière suggestion que je ferai s'adresse principalement au comité qui étudiera ce bill. Je propose qu'il envisage certains amendements de façon que le bill n'ait pas l'effet néfaste que j'ai mentionné sur les trois publications. Je crois qu'il n'est pas déplacé de demander que le *Reader's Digest*, le *Time* et ces autres publications appartiennent en majorité à des Canadiens. Je crois qu'à l'heure actuelle le *Reader's Digest* est canadien à 33 p. 100 et je ne vois pas pourquoi nous ne demanderions pas que cette part soit portée à 50 p. 100 ou 51 p. 100. Ce magazine pourrait probablement tenir cet engagement.

Le comité devrait envisager d'accorder une exemption dans certaines conditions, notamment que la société appartienne en majorité à des intérêts canadiens. Si une revue est publiée par une société canadienne qui est formée en société et enregistrée en vertu de la loi fédérale ou provinciale et appartient en majorité à des intérêts canadiens, je crois qu'il convient que la composition, la fabrication des clichés, l'impression, la distribution, la publicité et les autres opérations se fassent au Canada. Cela devrait être une condition à remplir pour pouvoir continuer à publier un magazine au Canada et les magazines qui s'y conforment devraient jouir des mêmes avantages fiscaux que les éditeurs canadiens.

J'estime que la politique des maisons de publication doit être contrôlée au Canada et je suis certain que le *Reader's Digest* pourrait se conformer à cette règle. La direction de la rédaction devrait être canadienne, bien que cela pose un problème au regard de la loi sur le droit d'auteur. Comme le *Reader's Digest* fait beaucoup de réimpressions, nous devrions nous assurer qu'il en a le droit en vertu de cette loi, afin de protéger les auteurs. Il existe actuellement un accord d'autorisation, qui viole l'une des dispositions du bill à l'étude et nous devrions, je pense, nous assurer que la publication respecte bien les lois normales sur le droit d'auteur.